

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE fecture le 30/11/2015 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20151123-2015\_11\_150-DE

## **SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

15-11-150 - 1/6

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67 Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Isabelle HARDY, Vice-Présidente, Alain PAIGNE, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Corinne VENAYRE, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Georges DELABROY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Fabienne KRIER, Jean-Luc DARQUEST, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE, Bruno LAVIDALIE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Isabelle FEYRY, Val DUCLOS, Michel GALAND, Monique JULIEN, Thierry MARTY, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Annie POUZARGUE, Denis SIRDEY, Loïc MAGNAN, Jean-Luc BARBEYRON, David REDON, Joël BAYLE, Jean Claude ABANADES, Paquerette PEYRIDIEUX, Kléber AUDINET, Chantal DUGOURD, Philippe FAURT, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME, Chantal GANTCH, Pierre-Jean MARTINET

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

### Absents:

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

#### **TRANSPORTS**

## MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION DANS LES BUS SUR LE RÉSEAU URBAIN DE LIBOURNE: AVENANT N° 8 À LA DSP

Envoyé en préfecture le 30/11/2015 Recu en préfecture le 30/11/2015 ID: 033-200027068-20151123-2015\_11\_150-DE

Sur proposition de Monsieur Alain PAIGNE, Vice-président en charge des transports,

Vu la convention de délégation de service public en date du 28 décembre 2009 pour la gestion et l'exploitation du réseau des transports urbains de la ville de Libourne,

Vu l'avenant n° 1 portant mis en place d'une nouvelle navette centre-ville appelée « Bastidette » en date du 7 juillet 2011,

Vu l'avenant n° 2 portant mise à jour de l'inventaire des biens mis à disposition par le délégant en date du 4 janvier 2012,

Vu les avenants n° 3 et n°4 en date du 12 mars et du 10 mai 2012 portant transfert de la convention de délégation de service public des transports urbains de la Commune de Libourne à La Cali à compter du 1er janvier 2012,

Vu l'avenant n° 5 portant réalisation de l'habillage du matériel roulant par le délégant en date du 2 juillet 2013,

Vu l'avenant n° 6 portant extension de la gratuité du service sur la ville de Libourne à l'ensemble des habitants du territoire de La Cali en date du 2 juillet 2013,

Vu l'avenant n° 7 portant extension de la ligne 3 du réseau permettant de desservir l'arrêt du Carré en y assurant le terminus et le départ de la ligne en date du 28 avril 2014,

Des constats d'incivilités sur le réseau urbain Calibus, tant envers les conducteurs que les usagers ou le matériel ont amené La Cali, avec le délégataire, à étudier la possibilité de mettre en place un système de vidéo protection embarquée dans les bus afin de prévenir les incidents de cette nature et garantir la sérénité des personnes présentes dans les véhicules du réseau urbain.

La mise en place de ce système de vidéo-protection modifie le plan d'investissement et les biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice et, par conséquent, les annexes 5 (plan d'investissement) et 6 (l'inventaire B : inventaire des biens mis à disposition par le délégant).

Cette contribution forfaitaire représente, pour la période de 2016 à 2019, un coût supplémentaire de 35 355 € HT en investissement et un coût supplémentaire de 6 556 € HT en fonctionnement (maintenance du système) qui se répartiront sur les 4 exercices restants du contrat de Délégation de Service Public.

A cet effet, il convient de prévoir un avenant n° 8 à la convention de Délégation de Service Public avec la Société de Transport du Libournais SARL.

Vu l'avis de la Commission d'ouverture des plis relative au délégation de service public en date du 9 novembre 2015,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 62 pour et 1 abstention (Kléber AUDINET)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 8 afférent à ces opérations.

Imputation budgétaire : 611 TRANS3/TRANS3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne Le Président, Philippe ButSSON

Pour expédition conforme Rhilippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais